

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 13 Mars 1793, l'an 2°. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & à ce sujet on n'a pas manqué de critiquer de nouveau le choix du saint-pere pour les grandes dépenses qu'il lui a occasionnées. Monsignor *Ruffo*, dit *Scilla*, actuellement nonce à Florence, va remplacer M. Caprara à Vienne.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre de Rome, du 19 février.

LE peuple, toujours juste, ne reste pas long-tems dans l'erreur, & il fait bien vite discerner quels sont ses véritables ennemis. Les habitans de Rome offrent en ce moment la preuve de cette vérité: ils avoient d'abord accueilli avec intérêt les prêtres & les religieux françois; mais la conduite du plus grand nombre n'ayant pas répondu à l'idée qu'on avoit eue d'eux, la compassion du peuple s'est changée en mépris & en haine, depuis qu'il a reconnu qu'ils sont la première cause des maux qu'il éprouve, ainsi que de l'état de guerre qui a bouleversé tout le pays. Il a poursuivi, maltraité ceux de ces émigrés qu'il soupçonnoit n'avoir pas des mœurs pures, ou qu'il trouvoit aux environs des lieux suspects. Les uns ont été chassés à coups de pierres; d'autres couverts de boue ou jetés dans l'eau de quelques fontaines. Ces jours derniers, un évêque corse manqua ainsi d'être *trempe*; il s'étoit arrêté avec une femme, à laquelle il sembloit en conter; le peuple s'attroupa, plus de 20 personnes le saisirent, & vouloient le jeter dans le bassin de la fontaine de Trévi, pour le raffraichir, disoit-on, & calmer sa trop grande ardeur. Par bonheur que le corps-de-garde voisin put dépêcher assez à tems quelques soldats, qui parvinrent à le délivrer.

Ces mouvemens ont donné lieu à plusieurs congrégations de cardinaux, tenues en présence de la sainteté, qui a rendu à ce sujet une proclamation pour qu'on respecte les étrangers; mais on apperçoit, à travers ces *admonitions paternelles*, que le gouvernement n'est pas fâché de voir ainsi les sentimens du peuple s'exalter contre ce qu'il appelle ses plus cruels ennemis (les François); car les promoteurs de ces différens troubles n'ont eu d'autre punition que celle de se rendre dans un couvent, pour y passer quelques jours en retraite.

Quant aux prêtres & aux religieux françois, il a été décidé qu'ils seront rassemblés dans deux couvens, celui des Chartreux & celui de Saint-Paul, hors des murs, où ils vivront en communauté, sous la direction d'un chef; & sous prétexte de les défendre contre toute attaque, ou plutôt pour les empêcher de *vaguer*, on établira deux corps-de-garde assez nombreux auprès de ces deux maisons.

On attend tous les jours ici monsignor Caprara, parent de M. Caprara, généralissime de nos troupes, qui revient de Vienne, où il étoit depuis qu'il fut nommé nonce apostolique à la diète de l'élection de feu l'empereur Léopold: il sera

créé cardinal à son arrivée. Le retour prochain de ce nonce a rappelé ce qu'on avoit un peu oublié, que M. l'abbé Maury a droit aux mêmes honneurs que lui; & à ce sujet on n'a pas manqué de critiquer de nouveau le choix du saint-pere pour les grandes dépenses qu'il lui a occasionnées. Monsignor *Ruffo*, dit *Scilla*, actuellement nonce à Florence, va remplacer M. Caprara à Vienne.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 4 mars.

M. Shéridan a fait à la chambre des communes la proposition d'établir un comité des recherches, afin de faire connoître la nature & la cause des trahisons & des insurrections dont on avoit supposé l'existence, & dont on menaçoit encore l'Angleterre. On crut que son intention étoit de reconnoître & de faire poursuivre les agitateurs; mais il détruisit bientôt cette erreur; il déclara que, dans son opinion, il n'y avoit jamais eu de raison solide pour craindre quelque danger réel; cependant il promit son approbation aux mesures prises par les ministres du roi, si l'on alléguoit des preuves convaincantes du contraire: il ajouta que le résultat des recherches qu'il proposoit de faire, étoit attendu par la nation entière.

Sur ces trahisons & ces insurrections, dit-il, on peut établir trois hypothèses: la première, qu'elles ont réellement existé; la seconde, qu'on les a grossièrement inventées pour tromper le gouvernement; la troisième, qu'elles sont des ruses du gouvernement lui-même, pour tromper le peuple & seconder de sinistres projets. Or, dans tous les cas, le parlement doit également instituer un comité des recherches.

En supposant que les dangers fussent tels que les ministres nous les ont toujours présentés, la guerre que nous faisons à la république puissante & victorieuse de France, a détruit le seul argument raisonnable contre l'établissement que je propose. On pouvoit dire, en effet, que remontant à la cause première des maux dont on nous disoit menacés, il étoit possible de la trouver en France, & de déterminer ainsi leur rupture entre elle & nous: cependant le procureur-général a déjà poursuivi plusieurs accusés de prétendus délits; des citoyens ont subi des informations juridiques, & le gouvernement n'a pu découvrir encore la vérité sur les complots, sur les conspirations qu'il croyoit voir se former de toutes parts. C'est donc au parlement d'achever ces recherches, & de réparer par-là les effets de sa négligence passée.

Si l'on adoptoit la seconde supposition, je m'y prêteroï volontiers, & pour appuyer cette opinion, je rappellerois à la chambre qu'à l'époque où l'on faisoit craindre des insurrections, le gouvernement en étoit tellement effrayé, qu'on devoit le croire parfaitement trompé. Cependant, alors même, je suis venu à Londres, & je n'ai point partagé cette terreur panique, quoique plusieurs de mes collègues en fussent frappés : si quelqu'un d'entr'eux a maintenant recouvré ses esprits, je ne doute pas qu'il ne se lève pour favoriser la motion que je fais, & pour obtenir une preuve légale qui n'existe point encore, de la vérité des faits que la calomnie impute depuis long-tems à un grand nombre des plus fideles sujets du roi.

Enfin, je ne prétends point accuser les ministres du roi d'avoir cherché à exciter parmi nous de vives alarmes, quoiqu'en rapprochant les objets sur lesquels elles portoient, des desseins privés & publics du ministère, on pût en concevoir justement quelques soupçons. En effet, quel eût été le motif d'une pareille conduite ? C'étoit vraisemblablement d'exciter une plus grande animosité entre le peuple anglois & le peuple françois. Lorsqu'en effet une autorité continuée veut prendre une mesure quelconque, elle doit conduire le peuple au point de la désirer. C'est ce qui est arrivé pour la guerre que l'opinion générale repoussoit ; & parmi les observations qui ont été faites sur le meurtre du dernier roi de France, il en est une qui m'a frappé par ses rapports avec la pensée que je viens d'exprimer. Quelqu'un a dit que cet événement auroit de bons effets, & que sur-tout il exciteroit l'animosité & l'indignation de la nation angloise contre la France. Je crois de même que ceux qui ont véritablement versé des larmes sur cette catastrophe, aiment & respectent la liberté. La mort de Louis a renforcé la cause du despotisme, tandis qu'un acte de pitié & de magnanimité envers un homme, une femme & un enfant, auroit beaucoup diminué le nombre des ennemis de la liberté, & qu'il auroit terrassé ceux qui veulent rétablir le despotisme.

M. Shéridan attaqua ensuite la conduite des ministres ; il parla des nombreux emprisonnemens qui se faisoient chaque jour ; il alla même jusqu'à affirmer que plusieurs des honorables membres qui s'asseyoient auprès de lui, seroient vraisemblablement bientôt envoyés à la tour ; il se plaignit des fables absurdes que l'on ne cessoit de répandre : tantôt on fait insérer dans les papiers publics, que la constitution angloise eût été renversée, si l'on n'avoit découvert que tel samedi la tour devoit être attaquée par les François ; tantôt c'est M. James Hervey, cordonnier, qui, après avoir signé un papier, est très-surpris de voir qu'il a souferit au renversement de la constitution.

M. Shéridan a cité un grand nombre de faits semblables, dont il a attribué l'invention au ministère : il a représenté que des pièges aussi grossiers ne trompoient pas le peuple, qui étoit à la fin des doutes sur la réalité des dangers dont on cherchoit à l'effrayer. Après avoir présenté d'autres considérations, l'orateur a conclu à ce que la chambre se formât le soir même en comité, pour examiner les menées séditieuses qui ont été dénoncées par le roi, dans son discours aux deux chambres du parlement.

M. Lambton a appuyé cette motion, & M. Wyadham l'a combattue. L'un s'est contenté de faire l'éloge de M. Shéridan ; l'autre s'est étonné des méprises qui l'avoient sans cesse égaré dans ses raisonnemens : il s'est particulièrement attaché aux preuves que M. Shéridan disoit n'avoir jamais pu être acquises, sur les troubles qui menaçoient la Grande-Bretagne. Il n'a point pensé que les alarmes données par le gouvernement fussent fausses, & que les dangers que les Anglois avoient voulu éviter fussent chimériques.

Je demande, dit-il, aux honorables membres qui viennent d'être entendus, de réfléchir sur les événemens qu'ils ont pu apprécier. Le gouvernement françois sembloit devoir durer éternellement ; un instant l'a vu dégénérer en anarchie. Les mêmes moyens qui ont réussi en France ont été très-advantageusement employés ici ; & personne ne peut le nier, on a dit au peuple qu'il étoit opprimé & que le gouvernement étoit une usurpation ; on n'a rien négligé pour corrompre les cœurs & pour égarer les esprits ; on a dit encore que le genre humain étoit dans une crise violente, qu'aucun établissement existant ne devoit subsister plus long-tems ; & qu'un nouvel ordre de choses alloit commencer. Je ne fais comment la Grande-Bretagne s'est garantie des agitations qu'on lui a longuement préparées, si ce n'est par la sage conduite des ministres, & par l'expérience que donnoit l'état de la France. Il est certain que Londres a été près de souffrir les mêmes maux qui ont détruit Paris ; & comme la preuve en est acquise à chacun, comme les tentatives qu'on a faites sont notoires, la proposition de M. Shéridan n'a plus aucun objet.

M. Fox a combattu le préopinant par les mêmes moyens qu'avoit déjà développés M. Shéridan ; il s'est félicité de ce que, lors même que la motion seroit écartée, on se seroit du moins convaincu qu'il n'y avoit aucune preuve des complots, des traifons, des conspirations dont on avoit tant effrayé le peuple anglois ; il a soutenu que de toutes les associations qu'on avoit accusées de vouloir agiter l'Angleterre, celles qui servoient le gouvernement méritoient seules cette accusation, par les délations qu'elles faisoient sans cesse, & dont elles puisoient les sujets dans les entretiens de l'amitié, & jusques dans la liberté & la gaieté des festins. C'est ainsi que la calomnie a atteint plusieurs individus, & qu'une partie de la nation est devenue pour l'autre un tribunal d'inquisition. Voilà comment on détruit l'harmonie. Les craintes, les dangers qui résultent de pareilles mesures ne sont point chimériques. — M. Fox a appuyé la motion de M. Shéridan.

M. Burke n'a point douté qu'il n'y eût des motifs suffisans d'alarme en Angleterre, pour déterminer les mesures qui avoient été prises ; il a dit que, sans rien craindre des assemblées turbulentes & des factions qui menaçoient le repos & l'ordre de la Grande-Bretagne, les autorités constituées avoient dû agir contre elles ; il a rapporté beaucoup de détails sur l'existence des sociétés de jacobins dans les différens comtés, sur leur correspondance avec celles de France, & sur leurs projets communs de bouleverser l'Europe entière ; il a défie qui que ce fût de nier un seul des faits qu'il avançoit. — Dans ce moment M. Fox s'est approché de M. Wyndham, & lui a dit que la veille six assertions de M. Burke avoient été démenties. Quoiqu'il eût parlé très-bas, M. Burke l'a entendu, & s'est écrié qu'il ne devoit pas être interrompu par d'insolentes & de satyriques remarques. — A l'ordre, à l'ordre, a-t-on crié de toutes parts.

M. Burke a ajouté que, quoique l'on eût contredit ce qu'il avançoit, on n'avoit point prouvé qu'il eût parlé contre la vérité ; il a lu un long récit des ordres donnés à un manufacturier de Birmingham, pour la fabrication de vingt mille poignards. Examinant ensuite les principes généraux de l'égalité françoise, il a dit que la prétendue souveraineté du peuple étoit une erreur & pas autre chose ; & qu'au moment où on l'établiroit, il n'y avoit plus de garantie pour la propriété. On l'avoit accusé d'avoir abandonné son parti, il s'est comparé au voyageur qui traverse les déserts dans une caravane.

M. Shéridan se disposoit à répondre, on le rappella à l'ordre ; il dit que M. Burke avoit quitté le camp comme un déserteur, & qu'il y étoit revenu comme un espion.

M. M.
latif a
tentio
La r

On n
des fol
esacm
fort lo
tagnes
beauco
part, c
assez g
néral B
veille a
Franç
ennemis
du terr

Des
flotte,
est entr
nos fréq
font et
Pendrix

Le m
tout est
que des
une-att
(Applau
L'on
plus ten
de Lieg
parle le
ment m
conseil
de déco
tout au
répondu
sur cet
individus
dangereu
tourner
appelle.

Un au
dans la
porteurs
être coté
départem

On a l
« Le c
que l'on
bres de
ennemis
atteinte
lissement,
qui veul
mettre e
si vous a
réserves,
tems le l
hasards,

M. Withread donna quelques renseignemens sur l'ordre relatif aux poignards; il affirma que les François avoient l'intention de les employer au bout des armes à feu.

La motion de M. Sheridan fut unanimement écartée.

FRANCE.

De Paris, le 13 mars.

On mande de Nice que chaque jour la valeur & le courage des soldats de la république françoise déjouent les ruses des ennemis de la liberté. Nous venons de chasser les Piémontois fort loin des postes intéressans qu'ils occupoient sur les montagnes les plus escarpées, & d'où ils pouvoient nous faire beaucoup de mal. Cette affaire s'est passée sans perte de notre part, que quelques hommes blessés. Nous leur avons fait un assez grand nombre de prisonniers, dont un officier. Le général Biron a eu le soin de faire parvenir cette agréable nouvelle aux administrations circonvoisines. Par son habileté, les François sont dans une situation avantageuse vis-à-vis de nos ennemis; & cette expédition prépare les voies pour l'invasion du territoire piémontois.

Des lettres de Brest nous apprennent aussi le départ d'une flotte, qui n'attend pour cet effet qu'un vent favorable. Il est entré dans ce port, pendant la nuit du 4 mars, une de nos frégates avec deux bâtimens de commerce hollandois, qui sont estimés un million. On est inquiet de la frégate *la Perdrix*.

COMMUNE DE PARIS.

Du 11 mars.

Le maire a rendu compte de la situation actuelle de Paris: tout est tranquille; il n'est parvenu à l'administration de police que des avis satisfaisans. La force armée & les sections ont pris une attitude qui a déjoué les complots de la malveillance. (Applaudi).

L'on répandoit hier que les Autrichiens avoient exercé les plus terribles atrocités contre les François lors de la reprise de Liège; que les malades même, ceux pour qui l'humanité parle le plus au fond des cœurs, avoient été impitoyablement massacrés. La section de la Réunion a député vers le conseil pour s'informer auprès de lui si ces bruits, capables de décourager nos braves frères d'armes qui marchent partout aux frontières, méritoient quelque créance. Le maire a répondu qu'il ne lui étoit parvenu aucune nouvelle directe sur cet objet; mais que la section devoit se méfier de ces individus qui ici entretiennent le peuple dans une sécurité dangereuse, & là répandent des avis alarmans, pour détourner les citoyens de voler où le danger de la patrie les appelle.

Un autre députation s'est plaint des abus qui se glissoient dans la régie des biens des émigrés: plusieurs cités aux porteurs, ci-devant royaux, & autres, ont été emportés sans être cotés. Le conseil a arrêté qu'il en seroit donné avis au département & au ministre de l'intérieur.

On a lu ensuite l'ordre militaire du jour; il est ainsi conçu:

« Le commandant général n'est pas sans inquiétude de voir que l'on répande qu'on veut se porter contre quelques membres de la convention nationale. N'y auroit-il ici que des ennemis de la république? Qui peut ignorer qu'à la moindre atteinte portée à la convention, qui est le seul point de ralliement, tout ne soit perdu? il n'y a que les aristocrates qui veulent nous dissoudre, & qui font assez audacieux pour mettre en avant de pareilles friponneries. Citoyens patriotes, si vous avez le malheur, par négligence, de ne pas venir aux réserves, & que la convention soit attaquée, il ne sera plus tems le lendemain de repousser nos ennemis. Abandonnés aux hasards, battus par une tempête furieuse, vos efforts seront

superflus. Que vos réserves soient complètes & exactes, & la république est sauvée. . . . Signé Santerre.

D'après le rapport rassurant du maire, le conseil a cessé, dès ce soir, d'être en permanence.

CONVENTION NATIONALE. (Présidence du citoyen Genfonné).

Supplément à la séance du lundi 11 mars.

Le ministre de la marine annonce que plusieurs colons de Saint-Domingue, déportés par ordre du commissaire civil Saintonax, sont arrivés à Paris: ces députés, parmi lesquels se trouve le citoyen Larchevêque-Timbaut, resteront en arrestation chez eux.

Les juges du tribunal d'Amiens comparoissent à la barre, en vertu d'un décret; ils avouent que c'est par erreur qu'ils ont fait mettre en liberté le prêtre Garnier, & ils supplient l'assemblée de croire que leurs intentions ont été pures. La convention, en improuvant la conduite de ces juges, les renvoie à leurs fonctions.

Séance extraordinaire du soir, du lundi 11 mars.

Un grand nombre de députations & de pétitionnaires se succèdent à la barre; la plupart viennent offrir des dons patriotiques pour la guerre ou pour l'équipement de nos braves guerriers: un ministre du culte catholique déclare qu'il se rend aux frontières; il ne desire la conservation de son traitement que pour soulager ses frères d'armes dans l'indigence: une députation de la section de l'Observatoire annonce que son contingent de troupes est complet.

Garnier demande que Blanchelande, ci-devant gouverneur de Saint-Domingue, soit traduit devant le tribunal révolutionnaire; il a dit que ce citoyen, accusé des crimes les plus graves, alloit être acquitté par le tribunal criminel. Garreau généralise la proposition de Garnier; il propose de renvoyer au tribunal révolutionnaire toutes les procédures attribuées à quelque tribunal que ce soit, pour faits attentatoires à la sûreté générale de l'état. Cette proposition est décrétée.

Billaud-Varennes demande que la discussion s'ouvre sur la question de savoir si le ministre des contributions publiques sera changé: Cambon, quoique considérant ce ministre comme inutile, observe qu'il y auroit peut-être du danger à atténuer, dans les circonstances, l'activité du conseil exécutif. Robespierre, sans s'arrêter à des considérations particulières, propose d'aborder & de traiter la question de l'organisation totale du ministère. Après quelques débats, la convention charge ses comités des finances & des assignats de lui présenter demain un rapport sur le ministre & sur le ministre des contributions publiques.

Une lettre du maire de Paris annonce que plusieurs sections concevoient des inquiétudes sur les approvisionnement: ces inquiétudes sont fondées en partie sur ce qu'un très-grand nombre de garçons boulangers parient pour les frontières; le maire sollicite un décret qui retienne à Paris un nombre suffisant de cette classe précieuse d'ouvriers. La demande du maire de Paris est convertie en décret.

Séance du mardi 12 mars.

La lecture du procès-verbal de la séance de dimanche dernier, donne lieu à une réclamation qui détermine l'assemblée à faire rayer de ce procès-verbal la motion tendante à exclure de la liste des commissaires des départemens, les membres qui ont voté pour l'appel au peuple dans l'affaire du ci-devant roi.

Un secrétaire lit la correspondance qui présente l'esprit public sous l'aspect le plus imposant dans toutes les parties de la France.

L'adoption de deux décrets sur les colonies, & de quelques articles sur l'administration des biens des émigrés, a précédé un discours dans lequel le citoyen Lacroix a représenté que les ennemis du bien public profitent de quelques légers revers pour semer par-tout la défiance & les alarmes, & publient avec affectation que les nouvelles des armées étoient altérées. L'opinant a demandé que, séance tenante, le comité de la guerre fit un rapport sur la question de savoir s'il ne seroit pas utile d'établir sur les routes des ordonnances ou estafettes qui transmettroient avec rapidité & immédiatement à la convention, les dépêches des généraux des armées de la république. Cette proposition a été décrétée.

» Au moment où les citoyens de Paris vont aux frontières, on a lieu de s'étonner, a dit Marat, que des bataillons, depuis long-tems organisés & payés par l'état, ne fassent aucuns préparatifs pour leur départ. Je demande que le ministre de la guerre ou le conseil exécutif, donne connoissance des motifs qui arrêtent ces bataillons à Paris ». La convention a décrété la proposition de Marat.

Des canonniers de la section du fauxbourg Montmartre, prêts à se rendre à l'armée, viennent renouveler leurs sermens, & recommandent leurs familles à la sollicitude paternelle des représentans du peuple.

Des volontaires de la section du Mail, en nombre double du contingent, défilent dans la salle, armés, équipés, & le havre-fac sur le dos.

Des volontaires de la section Poissonniere ont paru ensuite; ils avoient à leur tête le président & quelques autres citoyens de cette section. Ce président, après avoir présenté ses concitoyens volontaires à la prestation du serment, a jugé à propos de faire connoître à la convention la réponse qu'adressa, il y a quelques jours, aux commissaires députés, l'orateur de la section. Dans cette réponse, on demande l'arrestation de Beurnonville, ministre de la guerre; le décret d'accusation contre Dumouriez, &c. On sent bien que la lecture de telles extravagances a été interrompue. On demandoit, au milieu du tumulte, l'arrestation de ce président-orateur. Lacroix monte à la tribune. « Je ne prendrai pas, dit-il, la défense de Dumouriez, ce général n'en a pas besoin; ses talens, ses succès le rendent digne de servir la république: pourquoi demande-t-on contre lui le décret d'accusation? parce que notre avant-garde s'est laissé forcer vers Aix-la-Chapelle? Mais Dumouriez étoit alors en Hollande, à 50 lieues de là ». Lacroix a fait remarquer que la cravate du drapeau des volontaires de la section Poissonniere n'étoit pas aux trois couleurs nationales, & que cette cravate avoit pour décoration une fleur-de-lys.

Comme Lacroix faisoit cette remarque, les volontaires déchirent la cravate & le drapeau, & ne laissent au bout du bâton que le bonnet de la liberté & les banderoles tricolores. On applaudit vivement; les volontaires jurent de vaincre ou de mourir pour la république une & indivisible, & ils se retirent. — Cependant leurs orateurs ou conducteurs étoient restés à la barre par ordre de la convention. Pour réfuter les calomnies contre Dumouriez, on donne lecture d'une lettre des commissaires du conseil exécutif dans la Belgique, qui, en confirmant les nouvelles satisfaisantes envoyées par les commissaires de la convention, ajoutent que nos succès s'étendent en Hollande, & que la ville d'Amsterdam est prête d'ouvrir ses portes à l'armée françoise.

Cambacérés propose de renvoyer pardevant le tribunal

révolutionnaire les deux orateurs de la section: en demandant aussi la punition de ces citoyens, Isnard a dévoilé les manœuvres des aristocrates & royalistes qui, payés par les puissances étrangères, s'efforcent d'égarer le peuple en lui rendant ses représentans odieux, & alloient le porter à une insurrection fatale à la liberté, lorsqu'il a été éclairé par les magistrats, par la commune de Paris qui est parvenue à déjouer le complot: Isnard s'est livré à des mouvemens oratoires qui ont été généralement applaudis; il a exprimé avec enthousiasme le desir de voir tous les membres de la convention se rallier à la chose publique, en abjurant tout parti & toutes haines: Isnard a inspiré l'enthousiasme qui le transportoit; des acclamations lui ont prouvé que le sentiment du bien public animoit tous les cœurs.

Marat est monté à la tribune: « Je crois Dumouriez lié au salut de la république par son propre intérêt, a-t-il dit; c'est moi qui m'élève contre ceux qui ont proposé de l'amener à votre barre pieds & poings liés: mais ne vous y trompez pas, ce n'est qu'un fil d'une trame ourdie avec la plus noire perfidie. Je demande que les hommes qui sont à la barre déclarent leurs complices, car ils en ont dans les sections: des contre-révolutionnaires se mêlent dans les groupes, & portent le peuple à des assassinats. Je somme le pétitionnaire de lire la partie de sa pétition où on demande les têtes de Genfonné, Guadet & autres. Je me suis transporté, il y a quelques jours, dans la société patriotique des Cordeliers, pour y prêcher la paix; j'y ai vu quelques hommes suspects, & je vous dénonce un nommé Fournier, qui est un conspirateur; c'est ce même Fournier qui, lors du massacre du champ de Mars, porta le pistolet sur la Fayette, & qui cependant se promenoit sans crainte dans les rues de Paris, tandis qu'on jettoit dans les fers les meilleurs patriotes ». Marat est universellement applaudi. Bourdon déclare qu'il a vu Fournier au milieu de quelques coquins, leur disant: « Si vous n'aviez suivi, j'aurois donné un coup de pistolet à Pétion ».

Barrere dit que, dans l'assemblée de la section Poissonniere, dite autrefois des Menus-Plaisirs, on avoit proposé d'arrêter 200 membres de la convention: il demande qu'on vérifie le fait dans les registres de cette section, & qu'on déclare que, dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, la commune de Paris a bien mérité de la patrie. (Acclamations générales). Barrere a invité Duhem à instruire la convention d'un fait qui étoit à sa connoissance, & qui devoit les moyens dont on se sert pour répandre le désordre. Duhem a cédé à cette invitation. Nous ferons connoître demain les faits qu'il a déclarés: nous dirons seulement qu'à la suite de diverses explications, la convention a décrété que Fournier sera mis en arrestation; & que les scellés seront apposés sur ses papiers: elle a déclaré ensuite que, dans la nuit du 9 au 10 mars, la commune de Paris, & le commandant général de la garde nationale ont bien mérité de la patrie. Enfin elle a décrété que le tribunal révolutionnaire informera contre les auteurs de la conspiration qui, dans la même nuit, a failli éclater contre la convention nationale.

Séance levée à six heures.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	28 ½ à ¾.	Cadix.....	28 liv. 5 s.
Hambourg.....	363 à 64.	Gènes.....	184 à 85.
Londre.s.....	14 ½ à ¾.	Livourne.....	195 à 96.
Madrid.....	28 l. 10 s.	Lyon, pay. de Janvier.....	4 b.